



Retrouvez-nous sur



QUI SOMMES NOUS ?

- ▶ Nous sommes un syndicat apolitique de médecins créé en 2017 suite au vote de la loi Touraine et à la volonté affichée **d'étatiser la médecine libérale** par l'instauration du tiers payant généralisé obligatoire.
- ▶ Un syndicat indépendant, car uniquement financé par ses adhésions, **refusant le conflit d'intérêt signature conventionnelle contre subvention, contrairement aux autres syndicats.**
- ▶ Un syndicat **regroupant et défendant les intérêts des médecins** de toutes spécialités et de tous secteurs, libéraux comme salariés.

Réforme des retraites ou crise sanitaire liée à la COVID19, UFML-SYNDICAT est aux avant postes pour accompagner chaque médecin dans son exercice et communiquer régulièrement pour qu'il puisse continuer d'exercer son métier dignement et en toute sécurité.



- ▶ Nous sommes contre l'obtention de financement public et indépendant des laboratoires, sociétés de télémédecine, assurances, mutuelles et organismes de DPC.

L'UFML-Syndicat se présente pour la première fois aux URPS 2021 pour devenir représentatif et redonner du pouvoir et de la voix aux médecins.

HONORAIRES



- **Aligner l'honoraire de base sur la moyenne européenne** (50 euros minimum la consultation et 70 euros la visite).
- **Revaloriser la CCAM** à la moyenne européenne.
- **Permettre l'accès aux honoraires complémentaires** pour tout médecin avec respect du tact et de la mesure. Suppression des différents secteurs devenus ainsi obsolètes et du tarif d'autorité (un patient qui consulte un médecin non conventionné est remboursé moins d'un euro !).
- **Défendre le paiement à l'acte** qui est le garant de l'indépendance des médecins libéraux et donc empêcher la généralisation du TP, les paiements au forfait et supprimer la ROSP.
- **Libérer les rémunérations des médecins** de tout lien avec les dépenses de santé fixées chaque année par l'Assemblée Nationale (ONDAM). Les médecins ne sont pas responsables de l'état économique du pays et leur revenus n'ont pas à être sanctionnés en cas de mauvaise gestion politique.

PROTECTION SOCIALE ET JURIDIQUE DU MÉDECIN



- **Inclure par défaut la protection accident de travail** et maladie professionnelle dans nos cotisations URSSAF.
- **Sacraliser la fonction soignante** : Toute violence verbale, ou physique envers un médecin doit être instruite immédiatement au sein d'un circuit spécifique.
- **Rendre équivalente la protection sociale** pour les congés maternités indépendamment du mode d'exercice salarié ou libéral et du secteur d'exercice.
- **Rendre obligatoire la représentation des médecins** par un avocat lors des contentieux médicaux devant les CPAM.

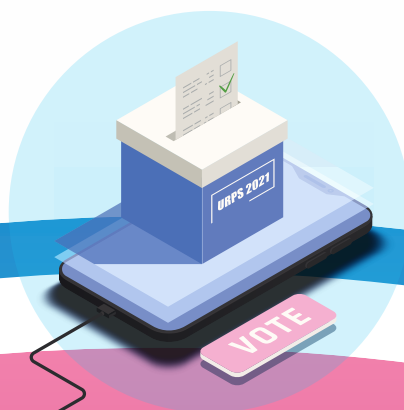
GOVERNANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ



- **Instaurer une nouvelle gouvernance équilibrée** entre administration, patients et praticiens.
- **Réévaluer l'utilité des ARS et des autres agences de santé** au vu de leur coût excessif.
- **Indépendance financière des syndicats**. Ne plus conditionner le financement des syndicats médicaux avec la signature conventionnelle.
- **Obtenir une meilleure participation des mutuelles** au remboursement des honoraires des médecins et ne permettre le remboursement de soins que s'ils ont scientifiquement prouvé leur efficacité.

UFML-SYNDICAT souhaite proposer une autre voie à tous les médecins.

Nous appelons les médecins à nous donner par leurs votes une représentativité qui va nous permettre de faire entendre leurs voix.



**Votez UFML-S
AUX URPS 2021**

